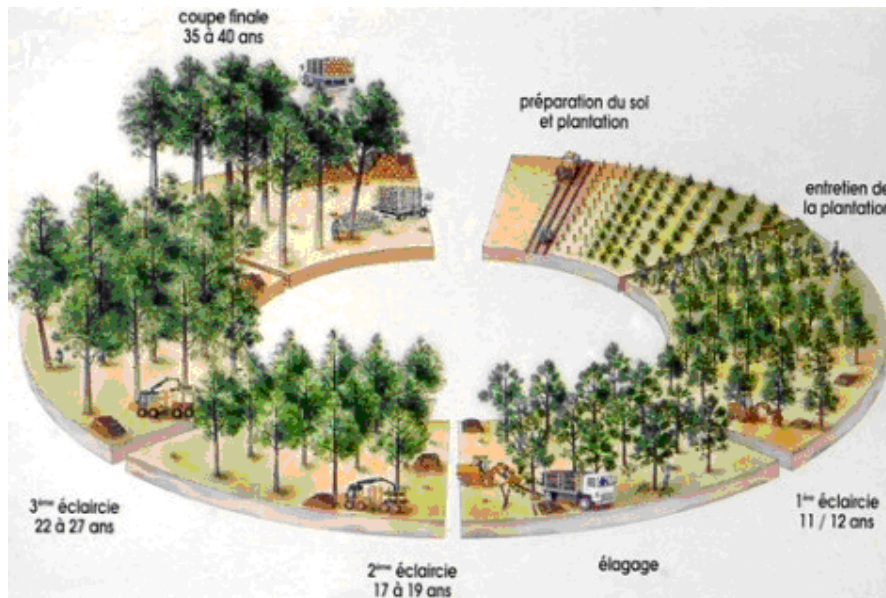




## Sarkozy et la RGPP vont mettre le feu à nos forêts ! 24 août 2010 - 19:03

24 août 2010 (Nouvelle Solidarité) – Avec une superficie de près d’un million d’hectares, la forêt des Landes de Gascogne est le plus grand massif forestier de l’Europe occidentale. Alors que son cœur ancien (20%) fait cohabiter chênes, ormes, tilleuls, châtaigniers, aulnes, lauriers, arbousiers, pruniers, pommiers et cerisiers, les 80% restants sont couverts de pins maritimes, parfois mêlés de vignes.



Comme de nombreuses autres forêts européennes, celle des Landes fut entièrement créée par et pour l’homme. Après l’échec de nombreuses expérimentations agricoles, on décida, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, d’assainir la lande en creusant des fossés de drainage. Les sols sablonnés et détrempés ne permettaient pas aux cultures de se développer et le paludisme décimait la population. Le pin était, et reste toujours la meilleure essence capable de supporter de telles conditions. Ces longues transformations du sol ont permis, depuis les années 1970, de rendre certaines parcelles disponibles pour l’agriculture intensive, en particulier les cultures céréalières.

Cependant, à la fin de la deuxième guerre mondiale, la forêt des Landes était dans un état piteux : pas entretenue, avec des coupe-feu embroussaillés et inaccessibles... Après trois étés caniculaires, éclate alors en août 1949 un des plus grands incendies forestiers du siècle, qui ravage 50000 ha et emporte la vie de 82 personnes prises par surprise quand le feu changea de direction.

Les conséquences de ce drame ayant été tirées, des mesures strictes furent prises pour prévenir les incendies de forêt avec des méthodes éprouvées : entretien des massifs boisés, élimination des arbres en surnombre, tours d’observation, bassins de stockage d’eau, plans d’intervention et surtout la création d’un vaste réseau d’allées pare-feu dont la largeur est supérieure à la hauteur de deux pins couchés, de façon à ne pas transmettre les flammes en cas

d'incendie. Depuis, bien que les incendies n'aient pas disparu, leur ampleur reste toujours limitée.

Pourtant, cette réalité risque rapidement de devenir de l'histoire ancienne, puisque Sarkozy ne met pas que le Hortefeux à la banlieue ! La [Révision générale des politiques publiques \(RGPP\)](#) décidée par le Président de l'Etat en 2007, risque, en imposant le dégraissage et à terme la privatisation de l'Office nationale des forêts (ONF), de mettre le feu à nos forêts !

En termes de personnel, notez que si l'ONF employait encore 15000 personnes il y a dix ans, il n'en reste que 9700. Cependant, ce qui peut surprendre, c'est que sur le terrain, l'ONF a de plus en plus souvent recours à des entreprises privées pour suppléer le manque de personnel et se voit régulièrement obligé d'imposer des déplacements autoritaires à ses employés.

L'ONF, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1964, gère toutes les forêts publiques réparties sur 11000 communes. Pour l'entretien des forêts domaniales, l'ONF tire ses recettes de leur exploitation. Pour les forêts communales, les communes reversent environ 10 % de leurs recettes forestières, le reste étant compensé par l'Etat afin d'assurer une même qualité de gestion quelle que soit la commune, sa forêt, ses ressources.

Bien qu'il s'agisse donc bien d'un vrai service public, l'Etat a commencé à se désengager dès les années 80 en rognant sur ce versement compensateur qui s'est trouvé amputé de près de 40 % en vingt cinq ans. L'ONF a également été mis en demeure de supporter financièrement les retraites de ses agents et à terme, c'est sa privatisation qui s'annonce.

En attendant, l'ONF est sommé de trouver de quoi s'autofinancer. Du coup, tous les moyens sont devenus bons pour faire entrer du cash, de l'installation d'antennes de téléphonie mobile à la location de parcelles pour y planter des éoliennes. Or, dans la mesure où l'une de ses sources principales de financement réside dans l'exploitation de la forêt et que le cours du bois ne cesse de diminuer, la logique comptable exige que l'ONF se lance dans l'abattage à la chaîne d'arbres et la récolte des plus rémunérateurs d'entre eux. Où sont les écologistes ?

A l'opposé, les forestiers, jardiniers de la nature et amoureux de la biosphère, entrent eux en résistance et refusent régulièrement de marquer les arbres à abattre : « pas question de tirer sur le bois ou de les couper avant maturité(...) Rendez-vous compte, un chêne qui peut vivre cinq cents ans, jadis on le coupait à 240 ans, maintenant on nous dit : "Coupez-le à 120 ans !" »

Interrogé par l'hebdomadaire *La Terre*, Pascal Leclerc, secrétaire général de CGT-Forêts, dénonce cette politique suicidaire et à très courte vue : « *Si nous poursuivons pendant vingt ans des récoltes au rythme actuel, le stock va s'appauvrir et il faudra bien aller ailleurs pour répondre aux besoins. C'est en outre une politique absurde puisqu'à l'heure actuelle, avec la crise, la demande en bois frais s'effondre - et malgré tout l'ONF continue à mettre du bois sur le marché, alors que les industriels demandent qu'on arrête ! Mais la direction s'obstine dans cette logique commerciale à tout prix, et ce sont les personnels qui s'opposent à cette politique, au nom de l'intérêt général.* »

Ce mois-ci, traumatisés par une telle dénaturaison de leur travail et la destruction du sens de leur métier, soumis à un type de management centré sur l'individu au détriment du collectif, deux forestiers de l'Office national des forêts (ONF), se sont donnés la mort sur leur lieu de travail, ce qui porte le nombre de leurs suicides à 17 depuis 5 ans.

La sécurité ? Comme le note Pascal Leclerc : « *Des missions d'intérêt général, comme la prévention des incendies, la restauration des milieux montagnards ou la fixation des dunes, font l'objet de conventions entre l'Etat donneur d'ordres et l'ONF prestataire. Elles étaient jusqu'à présent entièrement financées par l'Etat. Mais à l'issue des derniers accords, l'Office devra prendre en charge 50 % du coût. Dès lors, il faut craindre pour l'avenir et pour la qualité de missions que l'ONF n'aura jamais les moyens d'assumer seul.* »

Sarkozy devrait s'offrir un petit tour en Russie où l'adoption précipitée, par la chambre, d'un nouveau code du droit forestier en 2006, est aujourd'hui pointée du doigt. Cette réforme avait mis fin au système centralisé de la protection des forêts russes qui couvrent 809 millions d'hectares, soit deux fois la taille de l'Union européenne. Entré en vigueur en 2007, ce nouveau code forestier a transféré la responsabilité de la protection des forêts aux autorités régionales qui les ont rapidement livrées à des intérêts privés qui ont cherché à en tirer rapidement des bénéfices. Le nouveau code a entraîné la suppression de 70.000 gardes forestiers qui remplissaient une mission de surveillance et de protection des arbres, ainsi que d'alerte en cas d'incendie...

L'avenir ? « *La convergence de toutes les résistances est notre seul espoir* », nous disent des forestiers qui aujourd'hui font le lien avec tous les autres « *obstinés* » qui, en attendant une vraie alternative politique, se livrent à la désobéissance éthique.